



N° PREFECTURE 5130 DU 25-5-1950
DECLARATION N°10615 DU 26-2-1951 BORDEAUX
Exemplaire pour le Club CCP 329.55

REGLEMENT INTERIEUR / FICHE DE RENSEIGNEMENTS

EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES :

- Protège dents.
 - Coquille (pour les hommes) et Protège poitrine (pour les femmes)
 - Chaussures de boxe française, à défaut : rythmiques, sandales chinoises.
- Baskets et Tennis Interdits**
- Gants d'entraînement avec bandes de protection en cas de prêt.
 - Casques de protection en assaut et compétition.
 - Tenue de sport : Combinaison de Boxe Française. A défaut : Tee-shirt + fuseau.

Le certificat médical d'aptitude à la pratique de la Boxe Française est obligatoire, ainsi que l'autorisation parentale pour les mineurs. A défaut, l'accès à la salle sera refusé.

Il est interdit à toute personne non licenciée de circuler librement dans la salle d'entraînement pendant le cours. (risque d'accidents)

Le port de bijoux : boucles d'oreilles, colliers, piercing, etc...est interdit lors des entraînements.(risque de blessures)

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les vestiaires ainsi que tout accident dû au non-respect des règles concernant l'équipement obligatoire.

Lors des compétitions les frais de déplacement seront pris en charge à moitié par le club et l'autre moitié par le compétiteur.

LU ET APPROUVE PAR L'ENSEMBLE DU BUREAU

Bon pour accord de diffusion de photos sur le Site internet du club <http://bf-spuc.jimdo.com> et les autres supports de communication du SPUC BOXE FRANCAISE.

Fait à

Le

Signature.

NOM :

Prénom :

Adresse postale :

Adresse email :

Date de naissance :

Téléphone :